

La nouvelle facture QR est disponible !

Bulletins de versement valables
seulement jusqu'au 30 septembre 2022

Avec la facture QR, la Suisse franchit une étape importante de la numérisation du trafic des paiements. La facture QR simplifie l'émission et le règlement des factures. **Les bulletins de versement rouges (BV) et orange avec numéro de référence (BVR) ne pourront être utilisés que jusqu'au 30 septembre 2022 et seront ensuite remplacés par la facture QR et l'eBill.** Après cette date, les deux bulletins de versement disparaîtront pour tous les clients des banques suisses. Toutefois, tous les bulletins de versement peuvent encore être utilisés jusqu'à cette date. De nombreuses entreprises sont déjà passées à la facture QR. Cette dernière peut également être utilisée pour faire des versements au guichet ainsi que pour les ordres de paiement par courrier. Dans CIC eLounge, notre solution d'e-banking, vous pouvez traiter des factures QR très facilement et recevoir et valider des factures eBill en toute simplicité.

Vous trouverez ci-après des **informations importantes** à l'intention des émetteurs et des destinataires de factures, à lire attentivement afin que la transition se fasse sans problème.

Informations importantes pour les émetteurs de factures

Tous les émetteurs de factures qui utilisent encore les bulletins de versement rouges et/ou orange ou des factures eBill sur la base d'un bulletin de versement avec numéro de référence bancaire (BVRB) doivent passer à la facture QR. Durant

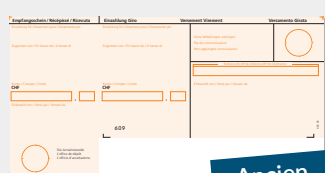


eBill, qu'est-ce que c'est ?

Après la facture QR, la prochaine étape de développement sera franchie avec l'**eBill**, car cette technologie permet d'éliminer les dernières ruptures de média. Cela signifie qu'avec l'eBill, l'intégralité des processus tout au long de la chaîne de création de valeur sont au format numérique, de l'émission de la facture jusqu'à son paiement. Les émetteurs envoient, directement et de manière sécurisée, les factures à l'e-banking du client – à **CIC eLounge** pour les clients de la Banque CIC –, où toutes les informations de la facture peuvent être vérifiées en ligne, puis validées en un clic en vue de l'exécution du paiement – le tout, sans papier.

l'actuelle phase de transition, aussi bien les bulletins de versement actuels que les factures QR peuvent être utilisés pour la facturation. **La phase de transition s'achèvera le 30 septembre 2022.**

Remplacement des bulletins de versement orange (BVR)



Ancien



Nouveau

Un IBAN QR est nécessaire pour passer au nouveau système. Vous pouvez en demander un auprès de votre conseillère ou conseiller à la clientèle. **À compter de la fin janvier 2022**, les entrepreneurs et les entreprises **verront automatiquement s'afficher les numéros IBAN QR dans CIC eLounge** sous les informations de compte (pour les comptes courants et les comptes privés en CHF et en EUR).

Des ajustements techniques doivent être effectués par toutes les entreprises qui établissent des factures avec un logiciel de facturation ou qui entrent des bulletins de versement dans un logiciel de paiement. Afin que vous puissiez établir **des factures QR avec référence QR** (anciennement BVRB), vous avez besoin **d'un IBAN QR avec l'IID QR de la Banque CIC.**

- Désignation du participant : Banque CIC (Suisse) SA
- IID QR de la banque CIC : 30159
- Votre IBAN QR : CHxx 3015 9xxx xxxx xxxx x

- Les fichiers camt.054 contiennent quant à eux les informations de paiement des bulletins BVR mais aussi des factures QR.
- À partir du moment où vous établirez des factures QR, vous devrez utiliser uniquement le format camt.054 ; vous ne pourrez plus utiliser de fichiers V11.
- **À partir du 1^{er} avril 2022, il ne sera plus possible de commander des ID BVRB pour les bulletins de versement orange.**


Que devez-vous faire ?

- Préparez la transition à temps et **actualisez votre logiciel pour le trafic des paiements afin qu'il établisse des factures QR à la place des bulletins de versement rouges et orange.**
- Si vous utilisez encore des fichiers V11 de type 3 pour les entrées de paiement BVRB, vous devrez passer au format camt.054.
 - Les fichiers V11 contiennent uniquement les anciennes données des BVR.

La nouvelle facture QR est disponible !

Bulletins de versement valables
seulement jusqu'au 30 septembre 2022

Remplacement des bulletins de versement rouges



Ancien

Nouveau

Les factures QR qui remplacent les bulletins de versement rouges pourront être établies directement dans CIC eLounge à partir de la mi-juin 2022. En cas de besoin, vous pouvez encore commander des bulletins de versement rouges préimprimés auprès de votre conseillère ou conseiller à la clientèle jusqu'à la fin juin 2022.

Sur le site paymentstandards.ch (à la rubrique Readiness), vous trouverez dès aujourd'hui des solutions gratuites et accessibles à tous permettant aux particuliers et aux petites entreprises qui n'ont pas de logiciel dédié de générer des factures QR (Swiss QR Codes).

Informations importantes pour les destinataires de factures

Les bulletins de versement rouges et orange pourront encore être traités jusqu'au 30 septembre 2022 via tous les canaux existants de la Banque CIC (CIC eLounge ou EBICS). Cela vaut également pour les ordres permanents et les ordres avec date d'exécution future. Pour les ordres de paiements par transfert de fichier (pain.001), les modes de paiement 1 (BVRB) et 2 (bulletin de versement rouge) seront eux aussi pris en charge seulement jusqu'à la fin septembre 2022. Aucune action n'est nécessaire pour les recouvrements directs (LSV).

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse cic.ch/fin-bv. Votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions et vous informer des avantages de la **facture QR et de l'eBill**.

Les modifications suivantes devront impérativement être effectuées d'ici le 30 septembre 2022 :

- Les ordres permanents reposant sur des bulletins de versement rouges ou orange doivent être remplacés par un nouvel ordre permanent basé sur une facture QR ou un ordre permanent avec numéro IBAN.
- Les ordres établis à partir de modèles ou de listes de paiement sur la base de bulletins de versement rouges ou orange doivent également être remplacés.
- Les ordres écrits sur la base de bulletins de versement rouges et orange ne pourront plus être acceptés à partir de la fin septembre 2022. Nous vous recommandons d'entrer vos ordres de paiement dans CIC eLounge – c'est simple et pratique.



Vous n'utilisez pas encore CIC eLounge ?

CIC eLounge est une solution complète d'e-banking disponible 24 heures sur 24 et proposant une multitude de services innovants. **Avec CIC eLounge, vous êtes préparé(e) au mieux pour la nouvelle facture QR et l'eBill.** Dans CIC eLounge, vous pouvez saisir et traiter facilement des ordres permanents ainsi que des modèles et des listes de paiement.

Mais ce n'est pas tout : vous bénéficiez d'une transparence totale et d'une vue d'ensemble de l'évolution de vos actifs, et ce à toute heure du jour ou de la nuit avec l'App ou sur votre ordinateur. Vous pouvez personnaliser votre tableau de bord et consulter à tout moment l'intégralité de vos documents. De plus, vous pouvez consulter toutes vos relations bancaires – même les comptes que vous détenez auprès de banques tierces – avec une seule connexion, et même effectuer des paiements avec ces comptes.



Pour en savoir plus sur les nombreuses fonctions utiles de CIC eLounge et demander vos données d'accès, rendez-vous à l'adresse cic.ch/cic-elounge.